

RENTREE 2024

Inscription au lycée A- Dumas

SECONDE GT

hors Téléinscription

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée Alexandre-Dumas de Saint-Cloud en classe de seconde GT, voici quelques indications concernant l'organisation de cet événement.

➔ **Envoi du dossier par voie postale OU dépôt à partir du mercredi 26 juin jusqu'au mercredi 3 juillet 2024** au lycée A-Dumas – secrétariat élèves – bureau 323 – 112 boulevard de la république 92210 St Cloud

- La fiche d'inscription **ATTENTION A BIEN REMPLIR L'ENCART « Etude automatique du droit à bourse » et l'accord de communication de vos données aux fédérations de parents d'élèves.**
- La fiche urgence
- Le dossier d'inscription à la demi-pension
- Quotient familial uniquement pour les élèves demi-pensionnaires (CAF ou document région IDF)
- La copie des bulletins de 3^{ème} 2023/2024
- L'imprimé pour la demande de dossier scolaire
- Copie PAP ou PAI, le cas échéant (dans une enveloppe au nom et prénom de l'élève)
- Chèque pour la caisse de solidarité : à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas – merci d'écrire le nom et la classe de l'élève - Contribution volontaire d'un minimum de 5€
- Chèque pour la Maison des Lycées : à l'ordre de la MDL – merci d'écrire le nom et la classe de l'élève - Contribution volontaire d'un minimum de 5€



à noter!

La rentrée aura lieu lundi 2 septembre 2024 de 8h30 à 12h30

Pour toute difficulté ou renseignement complémentaire, il vous est demandé de nous adresser un courriel à l'adresse suivante : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Cordialement,

Le secrétariat-élèves



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92210 SAINT- CLOUD
📍 Rne: 0920801W
☎ Tel : 01 49 11 38 38
✉ Mel : 0920801W@ac-versailles.fr

SECONDE

Inscription validée sur Educonnect

OUI NON

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025

1- Identité de l'élève

NOM : PRENOM : SEXE : F M
Date de naissance : Lieu de naissance Département |_|_|
Pays : Nationalité : Française Autre Précisez :
📱 Mobile :/...../...../...../..... Courriel :
Régime : Demi-pensionnaire Externe

2 – Scolarité année précédente 2023/2024

Nom de l'établissement : Code RNE :
Ville : Département : |_|_| Pays :
Classe fréquentée en 2023/2024 : Boursier : Oui Non

3 – Scolarité rentrée 2024/2025

■ **Langues vivantes** *Les notions de LV1 et LV2 disparaissent au lycée*

ANGLAIS / ALLEMAND ANGLAIS / ESPAGNOL ANGLAIS / ITALIEN

Autre :(CNED)

■ **Enseignement général optionnel au choix** : 1 enseignement maximum

- Langues et cultures de l'antiquité : Grec débutant
- Langues et cultures de l'antiquité : Latin (enseignement déjà suivi au collège)
- LV3 Chinois (**Affectation par DSDEN uniquement**)
- LV3 Italien (capacité contrainte 35 max.)

Je m'engage à suivre toute l'année les cours des options auxquelles je me suis inscrit(e)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : **A contacter en priorité** :
Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : **Civilité*** : Mme M.

Nom d'usage : **Prénom*** :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ **Commune*** :

Pays* : **@ Courriel** :

Domicile : **Travail** : **Mobile** :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Lien avec l'élève* : **A contacter en priorité** :

Nom de famille* : **Civilité*** : Mme M.

Nom d'usage : **Prénom*** :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ **Commune*** :

Pays* : **@ Courriel** :

Domicile : **Travail** : **Mobile** :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : **Prénom 2** : **Prénom 3** :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ **Pays de naissance*** :

Département de naissance* (4) : _ _ _ **Commune de naissance* (4)** :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément).

L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : **Civilité*** : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : **Prénom 2** : **Prénom 3** :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ **Pays de naissance*** :

Département de naissance* (4) : _ _ _ **Commune de naissance* (4)** :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

A DEPOSER AU LYCEE IMPERATIVEMENT :

Du jeudi 27 juin au mercredi 3 juillet 2024

Une caisse est mise à votre disposition devant le lycée

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Rentrée 2024



(Fonctionne au ticket repas conformément à la décision du Conseil d'administration du 29/03/2017)

ELEVE / ETUDIANT		CLASSE :
NOM ELEVE :PRENOM ELEVE :		
NE(E) Le :LIEU DE NAISSANCE :N° DEPARTEMENT :		
RESPONSABLE LEGAL - FINANCIER		
NOM :PRENOM :		
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE.....		
ADRESSE :		
CODE POSTAL :COMMUNE :		
TELEPHONE PORTABLE :TELEPHONE FIXE :		
ADRESSE E MAIL :		
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :		
<input type="checkbox"/> CAF	<input type="checkbox"/> CALCULETTE REGION	<input type="checkbox"/> SANS JUSTIFICATIF
<input type="checkbox"/> CAS PARTICULIER	<input type="checkbox"/> EN ATTENTE	

Je joins une attestation pour bénéficier des tarifs aidés (Cf : document comment télécharger mon attestation CAF ou REGION)

ou

Je confirme ne fournir aucun document car le tarif maximal de 4.49 euros m'est applicable

Et

Un RIB (relevé d'identité bancaire au nom du responsable) : reversement des soldes et/ ou paiement des bourses

POUR LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Prévoir **OBLIGATOIREMENT** un solde créditeur de 20 € minimum sur le compte demi-pension de votre enfant

AUTORISATION R.C.M

(Reconnaissance du contour de la main : Il s'agit d'une photo du contour de la main et **non des empreintes**)

Le Conseil d'Administration lors de la séance du 26/06/12 a autorisé sa mise en place Ce système permet de ne plus avoir d'oubli ou perte de carte. Il nous faut cependant requérir l'acceptation formelle de votre part (sans réponse de votre part cela vaut acceptation par défaut)

- J'accepte** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant
Pour l'usage du contour de la main, un protocole sanitaire stricte est mis en place
- Je refuse** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant, dans ce cas une carte d'accès lui sera donnée le jour de la pré-rentrée et m'engage à payer **5.00€ en cas de perte et 0.70€ en cas d'oubli**. Dans ce cas, joindre **obligatoirement** une photo au dossier pour la carte de demi-pension. Prière de ne pas agraffer la photo au dossier (joindre dans une enveloppe ou avec un trombone)

Vu et pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès à la restauration scolaire le / /2024

Signature du responsable légal

Signature de l'élève / étudiant

LE TARIF DU REPAS FACTURE VARIE ENTRE 0,50 € à 4,49 € suivant votre quotient familial CAF

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2389 €
Tarif/repas	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €

Sans justificatif de quotient familial c'est le tarif maximal qui vous sera appliqué par défaut soit : **4,49 €**



Vous avez jusqu'au **vendredi 27 septembre 2024 inclus** pour transmettre votre attestation de paiement CAF ou calculette REGION.

De ce fait les repas consommés entre le 04 et le 27 septembre 2024 seront débités au tarif indiqué. **Au-delà du vendredi 27 septembre** la prise en compte du quotient se fera à **la date de réception du justificatif**, il ne sera plus possible d'agir sur les repas précédemment consommés.



L'inscription au service demi-pension est **valable pour les 3 années du cycle secondaire**, de ce fait une simple mise à jour de votre quotient familial vous sera demandée pour les rentrées suivantes. **Les soldes se reportent automatiquement l'année scolaire suivante**. Le remboursement du solde au départ de votre enfant du lycée sera versé par virement bancaire uniquement (sous le libellé TRESOR PUBLIC) pour faciliter les remboursements merci de joindre un RIB au dossier d'inscription.



Pour information, les élèves ayant oublié de réserver leur repas devront se présenter au bureau 331, uniquement pendant la récréation du matin, de 10h25 à 10h40. Au-delà de cet horaire, nous ne serons pas en mesure de garantir un repas à votre enfant.

En effet, les réservations permettent d'évaluer la quantité et le nombre de repas distribués en cuisine.

POUR LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Prévoir **OBLIGATOIREMENT un solde créditeur de 20 € minimum** sur le compte demi-pension de votre enfant

- ❖ **Par carte bancaire** via le site internet du lycée (les codes d'accès vous seront envoyés fin août par e-mail)
- ❖ **Par chèque libellé** à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas (nom-prénom enfant au dos du chèque)
- ❖ À défaut **en espèce**, prévoir **obligatoirement** l'appoint.

Les paiements par chèque ou espèces seront à déposer au bureau 331 par votre enfant le jour de sa rentrée scolaire



Les documents suivants sont disponibles en téléchargement sur le site internet du lycée
<http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr> Onglet « DEMI PENSION »

- 1- Mode de fonctionnement et d'accès à la demi-pension
- 2- Notice (Allocataire CAF ou non Allocataire CAF) + diverses informations rentrée scolaire
- 3- Règlement intérieur de la demi-pension
- 4- Procédure complémentaire : Allocataire CAF pour obtenir votre attestation de paiement (indiquant votre quotient familial)

Pour plus d'informations, nous contacter :

@ : dumas.demipension@ac-versailles.fr

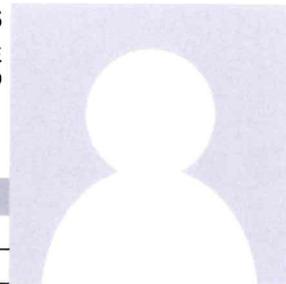
☎ : **01.49.11.38.38** du lundi au vendredi de 8h45-12h et 14h-16h30

📍 : Service gestion des frais scolaires - bureau 331 – 112 boulevard de la république 92210 Saint Cloud

RNE établissement : **0920801W**
Année scolaire **2024-2025**

LGT ALEXANDRE DUMAS

112, BD DE LA REPUBLIQUE
92210 SAINT-CLOUD



Fiche d'urgence DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____
Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
Etablissement : _____
Commune : _____
Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
Prénom : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____
N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____ (poursuivre au verso si besoin)
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
BAREME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2024-2025**

Barème d'attribution des bourses de collège 2024-2025

Année de référence des revenus : 2023 Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 066	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1 008 €
Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**

Le Lycée de A à Z... ou presque !

A l'usage des parents d'élèves des classes de seconde, première et terminale

Quelques informations primordiales...

L'usage des téléphones portables et autres objets connectés est strictement interdit dans les salles de classe. Les téléphones doivent obligatoirement être éteints et rangés dans les sacs des élèves pendant les heures de cours.

Fournitures scolaires : il est conseillé d'attendre la rentrée, **en particulier pour l'achat des calculatrices. Une blouse est nécessaire dès le début de l'année pour les Travaux Pratiques de Chimie. Un agenda papier est indispensable.**

2ndes : réunion de rentrée au lycée pour tous les parents d'élèves mardi 10 septembre à 18h15

1ères : réunion en distanciel avec la Direction du lycée lundi 16 septembre à 19h15, et au lycée avec les professeurs mardi 24 septembre à 18h15.

Terminales : réunion en distanciel avec la Direction du lycée lundi 9 septembre et au lycée avec les professeurs jeudi 19 septembre à 18h15.

La Région Ile-de-France va déployer au lycée des ordinateurs portables pour chaque élève de seconde. Ces ordinateurs pourront être utilisés en classe en fonction des consignes données par chaque professeur. En cas de difficultés rencontrées avec le PC, n'hésitez pas à contacter le chat d'assistance:

<https://assistanceidf.zendesk.com/hc/fr/sections/360005243980-Chat>

Les ordinateurs seront remis aux élèves de seconde le lundi 23 septembre.

Absences au lycée : Toute absence doit être justifiée par les familles par courriel à cette adresse : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr ou en réponse aux notifications d'absences envoyées par courriel (même adresse)

Lorsque cela est possible, il est préférable de prévenir le lycée en amont de l'absence de l'élève par courriel : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr (ou par téléphone au 01 49 11 38 38 en demandant le bureau de la vie scolaire).

Aménagements d'épreuves pour les examens - constitution du dossier avant la clôture d'inscription au baccalauréat : contacter systématiquement le secrétariat des élèves secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr en joignant les CPE en copie cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Association Sportive : Elle propose des activités sportives variées, encadrées par les professeurs d'EPS du lycée. Les entraînements et les compétitions ont lieu le mercredi après-midi et/ou après les cours en semaine. Renseignements et inscriptions auprès des professeurs d'EPS.

Caisse de solidarité : alimentée par les participations volontaires des familles elle permet de venir financièrement en aide à des élèves (aide aux voyages ou sorties, acquisition de fournitures scolaires..).

Carte de lycéen : remise à votre enfant dès la prérentrée, votre enfant doit l'avoir en sa possession systématiquement pour entrer dans l'établissement

CDI : ouvert du lundi au vendredi, il est équipé en matériel informatique. Les élèves peuvent y faire des recherches, lire, emprunter des ouvrages et consulter la presse.

Certificats de scolarité : ils seront disponibles en téléchargement via ProNote et l'ENT pour tous les élèves du lycée à la fin du mois de septembre. Vous serez informés par courriel de leur mise à disposition.

Courriel du lycée : ce.0920801w@ac-versailles.fr

Courriels du service de gestion :

Pour la gestion de la restauration scolaire, des manuels scolaires, des bourses et les demandes de fonds sociaux : dumas.dempension@ac-versailles.fr

Pour la gestion des ordinateurs portables, et autres questions : int.0920801w@ac-versailles.fr

Courriel du secrétariat de scolarité : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Courriel pour justifier les absences : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr

CPE (Conseillers Principaux d'Education) : Mme JARTOUX (classes impaires) et M. LABRANDE (classes paires) suivent la scolarité de vos enfants. N'hésitez pas à les contacter si besoin à cette adresse : cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Couloir Direction / administration : Il est formellement interdit aux élèves d'emprunter le couloir administratif excepté pour se rendre dans les différents bureaux.

Déconnexion numérique : le lycée, sauf urgence, ne communique pas en direction des familles après 18h en semaine, et du vendredi 18h au lundi 8h30.

Dégradations : toute dégradation occasionnée par votre enfant fera l'objet d'une facturation qui vous sera adressée.

Dispenses en EPS : Une inaptitude ne dispense pas de présence en cours. C'est l'enseignant d'EPS qui détermine si l'élève continue de suivre l'enseignement en fonction du type et de la durée de l'inaptitude. En cas d'inaptitude, qu'elle soit partielle ou totale, l'élève devra fournir **le certificat médical original à son enseignant d'EPS, en main propre. Un seul type de certificat médical de dispense de pratique de l'EPS, disponible sur le site du lycée ou au bureau de la Vie scolaire, est recevable dans le cadre d'évaluations comptant pour le baccalauréat**

Emplois du temps : les emplois du temps des classes sont définitifs quinze jours après la rentrée des classes, et donc susceptibles de modifications pendant cette période. Il convient d'être prudent quant aux horaires des activités de vos enfants. D'autres modifications pourront être apportées dans le courant de l'année en fonction des circonstances. Vous en serez avertis en consultant l'emploi du temps sur Pronote.

Espace Numérique de Travail (ENT) : accessible à l'adresse monlycee.net, cet outil intègre le logiciel ProNote. Vous serez destinataires d'identifiants à la rentrée. **Attention, certaines fonctionnalités ne sont accessibles qu'avec votre identifiant parent, et non celui de votre enfant. Si vous consultez ProNote via un smartphone vous ne disposerez pas de l'ensemble des fonctionnalités.**

En cas de difficulté pour obtenir ces codes vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Études : les élèves du lycée disposent d'une salle de permanence, et d'une salle de travail en autonomie.

Exclusion de cours : un élève peut être exclu de cours lorsqu'il « nuît gravement au bon déroulement du cours ». Lorsqu'un élève est exclu de cours, il est accompagné par un camarade de la classe au bureau de la vie scolaire avec un rapport d'exclusion et du travail à faire. Vous êtes prévenus de l'incident par Pronote ou autre moyen.

Facebook, Snapchat, Instagram et autres espaces numériques adolescents : il convient de rappeler à vos enfants la nécessité d'être extrêmement prudents quant aux contenus qu'ils affichent, ainsi que sur leur responsabilité personnelle susceptible d'être engagée quant aux propos qu'ils seraient amenés à tenir sur de tels supports.

Fédérations de parents d'élèves : trois associations de parents d'élèves sont présentes dans l'établissement : la FCPE, l'AIAPÉ et la PEEP. Les fédérations de parents vous adresseront par courriel des documents de présentation.

Harcèlement scolaire : Pour toute situation présumée de harcèlement contacter le 3018. Le relai sera pris au lycée par un groupe d'adultes spécialement formés dans le cadre du programme pHare.

Horaires : Le portail est ouvert aux élèves 10 minutes ou 15 minutes avant chaque horaire de début de cours puis fermé à la sonnerie de début de cours. Les élèves qui se présentent en retard au lycée sonnent pour se faire ouvrir et sont gardés en étude. Ils ne sont autorisés à se rendre qu'au cours suivant.

Maison des Lycéens (MDL) : association gérée par les élèves, qui propose un grand nombre d'activités variées. La cotisation annuelle est fixée à 5 euros minimum.

Manuels scolaires : ces manuels sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Ils seront distribués dans les premiers jours de classe ; tout problème à la suite de cette distribution devra être signalé dans un délai de quinze jours auprès du service de gestion bureau 331, ou par courriel à dumas.dempension@ac-versailles.fr

Médecine scolaire : Mme PEYREFITTE, infirmière scolaire, est présente au lycée. Vous pouvez prendre contact avec elle pour évoquer la santé de votre enfant (tél : 01 49 11 38 38). Si votre enfant suit un traitement médical qui l'amène à prendre des médicaments en journée, ou bien s'il disposait au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) il convient de la contacter dans les meilleurs délais, et d'adresser un exemplaire sous pli cacheté dudit protocole avec les documents d'inscription.

Options : les enseignements de Grec, Latin, Chinois 3, Italien 3, Mathématiques complémentaires, Mathématiques expert et Droit et Grands enjeux du monde Contemporain se déroulent toute l'année scolaire. Ils débutent le mercredi 4 septembre. **Toute inscription à ces options vaut engagement d'assiduité pour l'ensemble de la scolarité de lycée.**

Orientation : Deux Psychologues de l'Education Nationale assurent des permanences au lycée. Les élèves et leurs parents peuvent prendre rendez-vous par le biais des conseillers principaux d'éducation.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : document qui permet d'aménager la scolarité d'élèves avec une pathologie médicale le nécessitant. Si le PAI de votre enfant n'est pas connu du lycée (à l'exception des élèves déjà inscrits à Dumas les années précédentes) merci de bien vouloir en adresser une copie sous pli cacheté à l'attention de l'Infirmière scolaire. Il est possible de solliciter l'installation d'un PAI à tout moment de l'année scolaire, en contactant l'infirmière.

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : si le PAP dont votre enfant dispose n'est pas connu du lycée (à l'exception des élèves déjà inscrits à Dumas les années précédentes) merci de bien vouloir en adresser une copie au secrétariat des élèves.

Professeur principal : il est particulièrement en charge du suivi de la classe et de la préparation de l'orientation. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin. En classe de terminale les professeurs de spécialité accompagnent plus spécifiquement les élèves dans ParcoursSup. Il est possible de contacter les professeurs via la messagerie proposée par l'ENT.

Pronote : ce service est accessible par l'Espace Numérique de Travail. Des informations peuvent vous être communiquées en cours d'année

Règlement Intérieur : Il est consultable sur le site du lycée, affiché sur le panneau d'informations de la Vie scolaire. Vous serez destinataires de ce règlement intérieur par courriel dès la rentrée. Le Règlement intérieur n'est pas négociable, il constitue un cadre qui bénéficie à tous pour garantir la sérénité des apprentissages.

Rencontre parents-professeurs :

Une rencontre parents professeurs se tiendra pour les terminales le samedi xx décembre, une rencontre parents professeurs se déroulera pour les parents de seconde et pour les parents de première après les conseils de classe du premier semestre.

Restauration scolaire : 3 services de demi-pension sont assurés à 11h35, 12h35 et 13h. Il est obligatoire de créditer son compte et de réserver son repas pour accéder au self. Les paiements et réservations se font par internet <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00229>, ou au lycée (carte bleue, chèque ou espèces) au bureau de la demi-pension (bureau 331). Une borne permet également aux élèves de réserver leurs repas. Des informations détaillées sur le fonctionnement de la demi-pension sont accessibles à cette adresse : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique35>
La prise de repas dans l'enceinte du lycée se fait exclusivement dans le cadre du service de restauration scolaire. Il est interdit de consommer des repas dans les autres locaux de l'établissement.

Retards : La ponctualité est attendue de tous les élèves du lycée. Les élèves qui se présentent en retard lors de leur arrivée au lycée (c'est-à-dire après la sonnerie de début des cours) sont gardés en étude pendant la première heure de cours, à l'exception des cours d'EPS et des TP de sciences que les élèves ne sont plus autorisés à rejoindre pendant toute leur durée. Les retards des élèves en cours sont notifiés sur l'appel Pronote. Des retards répétés peuvent être punis.

Site internet du lycée : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/>

Stage en entreprise : le lycée permettra, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, aux élèves de seconde et de première qui le souhaitent d'effectuer un stage en entreprise à partir de la mi-juin 2025 pour une durée de 15 jours maximum.

Travail personnel : en moyenne il est estimé à 1h15 par jour pour un élève de seconde. Chaque soir les élèves doivent relire leurs leçons du jour et les leçons du lendemain. Il est indispensable de réviser quotidiennement ses cours et de profiter du week-end pour s'avancer sur les devoirs écrits.

Tenue vestimentaire : les élèves se doivent d'adopter une tenue propre et décente, conforme à leur statut d'élève. Le lycée contactera les parents des élèves dont la tenue n'est pas compatible avec le Règlement Intérieur.

Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur des bâtiments.

Tutorat des élèves de seconde : un tutorat pourra être proposé à votre enfant dès le mois d'octobre. Il s'agira d'un accompagnement assuré par des élèves de terminale, et centré sur les méthodes et l'organisation du travail scolaire. Il s'agit d'une séance hebdomadaire d'une heure.

Voyages scolaires/sorties scolaires : des voyages ou des sorties scolaires peuvent être organisés en fonction des projets menés par les professeurs, et du caractère propre de certaines options.

Wi-fi : un réseau est installé au lycée, accessible seulement aux ordinateurs fournis par la Région Ile-de-France.



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92230 SAINT-CLOUD
☎ Tél : 01 47 22 21 11
☎ Tél : 01 47 22 21 11 33 33
✉ Mail : cse2021w@ac-versailles.fr

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Direction
des Lycées

CAISSE DE SOLIDARITE

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la caisse de Solidarité* (libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

Je vous remercie par avance pour les élèves qui pourront ainsi être aidés.

*L'objectif assigné à la caisse de Solidarité est de pouvoir aider les familles en difficulté, plus nombreuses qu'on ne l'imagine.

Elle permet en priorité d'assurer le repas du midi à certains de nos élèves. Elle permet aussi d'aider certains élèves dont les familles peinent à financer les coûts engendrés par la scolarité.

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92230 SAINT-CLOUD
☎ Tél : 01 47 22 21 11
☎ Tél : 01 47 22 21 11 33 33
✉ Mail : cse2021w@ac-versailles.fr

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Direction
des Lycées

MAISON DES LYCEENS

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la MDL* (libellé à l'ordre de la MDL du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

*L'objectif assigné de la MDL est de contribuer à l'amélioration et à l'enrichissement de la vie lycéenne : aménagement du foyer, animation des clubs, actions en faveur des élèves (yearbook, collectes)

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN



RENTRÉE SCOLAIRE 2024

DATE	HEURE	CLASSE
Lundi 2 septembre 2024	9H00	CPGE ECG 1
	10H30	CPGE ECG2
	8H30 – 12H30	Niveau secondes
Mardi 3 septembre 2024	8H30 – 11h45	Niveau premières
	13H30 – 16h15	Niveau terminales



Les élèves trouveront leur affectation sur les listes affichées dans l'Agora.

Début des cours pour tous les élèves et ouverture de la demi-pension aux élèves de seconde, première et de terminale :
Mercredi 4 septembre 2024

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

➡ **Distribution des manuels scolaires** : la distribution sera organisée les premiers jours de la rentrée.

➡ **Caisse de solidarité** ou MDL : merci aux familles qui le souhaitent d'apporter un chèque de contribution volontaire à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas

➡ **Campagne de bourse : automatisation du droit à bourse** Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), vous avez éventuellement **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, il vous suffira de compléter l'encart « étude automatique du droit à bourse » sur la fiche de renseignement. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.



A vos agendas !!!

REUNION PARENTS

Secondes	Direction du lycée et professeurs de seconde	Mardi 10 septembre 2024 18h15
Premières	Direction du lycée	Lundi 16 septembre 2024 En distanciel 19h15
	Professeurs de premières	Mardi 24 septembre 2024 à 18h15
Terminales	Direction du lycée	Lundi 9 septembre 2024 En distanciel 19h15
	Professeurs de terminales	Jeudi 19 septembre 2024 à 18h15